



SICAV LE VERNAY

SICAV de droit français

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12, Boulevard de la Madeleine
75009 PARIS
RCS PARIS 911 979 466

Rapport Annuel au 31 décembre 2024

FPVG

Société de Gestion : ODDO BHF Asset Management SAS

Dépositaire : CACEIS BANK

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : Caceis Fund Administration

Commissaire aux Comptes : CONSEILS ASSOCIES, DFK International

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1.1 | Objectif de gestion | 4 |
| 1.2 | Régime fiscal | 4 |
| 1.3 | Profil et échelle de risque | 4 |
| 1.4 | Informations réglementaires | 4 |
| 2. | RAPPORT DE GESTION..... | 7 |
| 2.1 | Environnement macroéconomique et financier..... | 7 |
| 2.2 | Gestion de la SICAV | 7 |
| 2.3 | Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres (Instruction AMF- DOC-2011-20 – Article 33) | 7 |
| 2.4 | Performances de la SICAV..... | 7 |
| 2.5 | Perspectives d’avenir..... | 7 |
| 2.6 | Évènements importants survenus pendant l’exercice clos le 31 décembre 2024 | 7 |
| 2.7 | Évènements importants survenus depuis la clôture de l’exercice | 9 |
| 2.8 | Recherche et développement | 9 |
| 2.9 | Franchissement de seuils en cohérence avec les ratios règlementaires applicables (Articles L. 233-6 du Code de commerce et articles 223-12 et 223-12-1 du RG AMF) | 9 |
| 2.10 | Prévention des risques technologiques (article L. 232-1-1 du Code de commerce) | 9 |
| 3. | ELEMENTS FINANCIERS DE L’OPC | 10 |
| 3.1 | Rapport du Commissaire aux comptes et comptes annuels | 10 |
| 3.2 | État du patrimoine - Composition du portefeuille | 10 |
| 3.3 | Performances de la SICAV - Evolution de la valeur liquidative | 10 |
| 3.4 | Dépassement de ratios..... | 10 |
| 3.5 | Cours forcés..... | 10 |
| 3.6 | Composition détaillée de l’actif | 10 |
| 3.7 | Résultats économiques et financiers | 11 |
| 3.8 | Présentation des comptes annuels | 11 |
| 3.9 | Affectation du résultat | 11 |
| 3.10 | Rappel des dividendes distribués | 11 |
| 3.11 | Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement | 12 |
| 3.12 | Contrôle du Commissaire aux comptes..... | 12 |
| 4. | VIE SOCIALE..... | 13 |
| 4.1 | Rapport sur le gouvernement d’entreprise..... | 13 |
| 4.2 | Situation du mandat des administrateurs..... | 13 |
| 4.3 | Situation du mandat du Président Directeur Général | 14 |
| 4.4 | Situation du mandat des commissaires aux comptes..... | 14 |
| 4.5 | Etat des participations des salariés et des dirigeants (art. L 225-102, al. 1 du Code de commerce)..... | 14 |
| 4.6 | Succursales (article L. 232-1 du Code de commerce)..... | 14 |
| 4.7 | Rémunération des membres du Conseil d’Administration | 14 |
| | COMPTES ANNUELS..... | 15 |

Préambule

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin de vous rendre compte de l'activité de la SICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité ainsi que des perspectives d'avenir, et afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport annuel en ce compris le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
2. Approbation des comptes de la SICAV relatifs à l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2024 ; quitus de leur gestion aux administrateurs ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes ; approbation des conventions et opérations mentionnées dans ce rapport ;
4. Affectation du résultat ;
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Alice GORGE ;
6. Non renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Alix de RENTY ;
7. Nomination d'un administrateur ;
8. Questions diverses ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Ce rapport annuel a été établi par le Conseil d'administration de la Sicav tenu le 6 février 2025 en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, et conformément à l'article L. 214-24-19 du Code monétaire et financier. Il est relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et arrêté au dernier jour de l'exercice.

Il comprend le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les documents de synthèse définis par le plan comptable et la certification du commissaire aux comptes mentionné en entête.

Ont été mis à votre disposition au siège social afin que vous puissiez en prendre connaissance :

- le rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels sur le rapport de gestion et sur le rapport du gouvernement d'entreprise, le Cabinet CONSEILS ASSOCIES, DFK International, ainsi que son rapport spécial,
- le rapport annuel, en ce compris, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration,
- les comptes annuels, et
- les autres renseignements s'y rapportant et d'une manière générale tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur.

A titre de rappel, le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les rapports annuel et semestriel ainsi que la composition détaillée du portefeuille peuvent être communiqués gratuitement, sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE LA SICAV

1.1 Objectif de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher la valorisation du portefeuille, grâce à une sélection d'actions mondiales sur un horizon de placement de 7 ans.

La SICAV n'est pas gérée par rapport à un indicateur de référence mais pourra toutefois être comparée a posteriori à la performance de l'indice 100% MSCI World (calculé en dividendes nets réinvestis).

1.2 Régime fiscal

Depuis le 1er juillet 2014, la SICAV est régie par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (dite loi FATCA).

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'actions de la SICAV.

1.3 Profil et échelle de risque

Niveau SRRI : 6

Niveau SRI : 4.

1.4 Informations réglementaires

1.4.1 Informations relatives aux instruments et fonds liés et gérés par la Société de Gestion (article 421-33 du Règlement Général de l'AMF (« RGAMF ») et instruction AMF n°2011-20)

Au 31 décembre 2024, (i) aucun instrument financier émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe ou des placements collectifs et (ii) aucun fonds d'investissement de pays tiers gérés par la Société de Gestion ou les entités de son groupe, n'est détenu en portefeuille.

La liste des OPC gérés par la Société de Gestion figure en annexe du présent rapport.

1.4.2 Méthode de calcul du risque global du FIA (Instruction AMF n°2011-15)

La méthode choisie par Oddo BHF Asset Management SAS pour mesurer le risque global du FIA est la méthode du calcul de l'engagement.

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué UE 231/2013) s'élèvent à 98,2% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué UE 231/2013) s'élèvent à 100% au 31 décembre 2024.

1.4.3 Information sur le pourcentage d'actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide

La société de gestion pratique de manière périodique un stress test de liquidité à l'actif du FIA permettant de juger au mieux de la capacité du FIA à pouvoir honorer les rachats éventuels de ses porteurs.

Au 31 décembre 2024, la SICAV ne détient aucun actif non liquide.

1.4.4 Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de ce FIA et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.

1.4.5 Informations Taxonomie SFDR (Règlement européen (UE) 2019/2088 et Règlement (UE) 2020/852)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Conformément au Règlement européen (UE) 2019/2088 et aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, l'investisseur est informé que les investissements sous-jacents au FIA ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental conformément à son statut article 6 du Règlement SFDR. L'ensemble des informations sur ces critères sont accessibles sur le site internet d'Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : www.am.oddo-bhf.com.

1.4.6 Politique d'engagement actionnarial et droits de vote (article L. 533-22 et R. 533-16 du Code monétaire et financier)

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation, Oddo BHF Asset Management SAS a élaboré une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans ses stratégies d'investissement.

Cette politique ainsi que le compte rendu annuel de la mise en œuvre de cette politique peuvent être consultés au siège de la Société de Gestion et sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : www.am.oddo-bhf.com.

1.4.7 Part des revenus éligible à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code Général des Impôts

Résultat distribuable : Néant

Part des revenus éligibles à l'abattement : Néant

1.4.8 PEA PME (Article D.221-113-6 du Code Monétaire et Financier)

Non applicable

1.4.9 Frais

1.4.9.1 Commissions de mouvement sous conservateur

La commission de mouvement apparaît dans les comptes de l'OPC sous la rubrique "Frais de négociation". Elle est composée de la commission de bourse, du courtage et de l'impôt et taxes en vigueur.

Aucune commission en nature n'a été versée à la Société de Gestion et il n'est pas prévu qu'une quelconque commission en nature soit versée ou remise à la Société de Gestion.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres OPC s'élèvent à 0,5% TTC maximum de l'actif net.

1.4.9.2 Frais de fonctionnement et autres services (Instruction AMF n°2011-20)

La SICAV n'a pas supporté d'autres frais durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

1.4.10 Mécanismes de plafonnement des rachats / compensation ou réduction des coûts de réaménagement du portefeuille (Instruction AMF n°2011-20 et instruction AMF 2017-05)

Aucun mécanisme de plafonnement des rachats/compensation ou réduction des coûts de réaménagement du portefeuille n'a été mis en œuvre par la Société de Gestion durant l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2024.

1.4.11 Déontologie

1.4.11.1 Contrôle des intermédiaires (articles 25 à 29 du règlement délégué (UE) 231/2013 du 19 décembre 2012)

Conformément aux articles 25 à 29 du règlement délégué (UE) 231/2013 du 19 décembre 2012, la Société de Gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le

site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

1.4.11.2 Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du RG AMF, le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » qui précise (i) le cas échéant, le pourcentage constaté pour l'exercice précédent, par rapport à l'ensemble des frais d'intermédiation, des frais liés au service d'aide à la décision d'investissement reversés à des tiers dans le cadre d'accords de commission partagée et (ii) rend compte également des mesures mises en œuvre pour prévenir ou traiter les conflits d'intérêts éventuels dans le choix des prestataires, est disponible sur le site de la Société de Gestion : www.am.oddo-bhf.com. est disponible sur le site de la Société de Gestion www.am.oddo-bhf.com.

1.4.12 Rémunérations versées par la Société de Gestion et/ou la SICAV (Article 421-33 du RG AMF et Instruction AMF n°2011-20)

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

En matière de rémunération, la Société de Gestion respecte les modalités de mise en œuvre de la Directive 2011/61/UE dite Directive AIFM.

Les éléments qualitatifs et quantitatifs concernant les rémunérations sont publiés en annexe du présent rapport annuel.

La politique de rémunération concerne les dirigeants de la Société de Gestion, les personnels chargés de la gestion de portefeuille, les fonctions de contrôle et les fonctions commerciales.

Les rémunérations et avantages ont été calculés de la manière suivante : les rémunérations variables et fixes versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Il n'a pas été apporté de modifications à la politique de rémunération de la Société de Gestion lors de l'exercice écoulé.

Une version résumée de la politique de rémunération est publiée sur le site internet de la Société de Gestion.

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

1.4.13 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le portefeuille de la SICAV

1.4.13.1 Techniques de gestion efficaces

Néant

1.4.13.2 Information sur les instruments dérivés

Néant

1.4.14 Informations SFTR (Règlement (UE) 2015/2365)

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2024.

1.4.15 Changements intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aucune modification du prospectus n'est intervenue au cours de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2024.

Les autres modifications n'impactant que les aspects liés aux comptes, à la gouvernance et aux statuts de la SICAV sont rappelées au paragraphe 2.6.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1 Environnement macroéconomique et financier

En 2024, les banques centrales ont entamé un cycle de baisse des taux d'intérêt, marquant un changement notable après une période de hausses destinées à lutter contre l'inflation.

En septembre 2024, la FED a réduit son taux directeur de 0,5 point, le faisant passer de 5,25% à 4,75%. La FED a poursuivi son action en novembre et décembre en réduisant à chaque fois son taux directeur de 0,25point, pour le ramener à 4,25%.

La BCE a commencé à réduire ses taux d'intérêt en juin, avec une diminution de 0,25%, puis a procédé à trois baisses supplémentaires de même ampleur dans les 6 mois qui ont suivi, pour le ramener à 3%.

En termes de croissance, les Etats-Unis devraient afficher une hausse de PIB proche de 3% et l'Europe proche de 1%.

Sur le plan de l'inflation, les Etats-Unis peinent à revenir à leur cible de 2% tandis que l'Europe s'en rapprochait.

Les marchés actions se sont fait l'écho de l'écart de croissance toujours plus important entre les Etats-Unis et l'Europe : l'indice STOXX Europe 600 a progressé de 9,6%, contre un bond impressionnant de 25,0% pour le S&P 500 en USD. Le marché américain a toutefois été soutenu principalement par les entreprises de la technologie, liées au thème de l'IA, et l'optimisme lié à l'élection de Donald Trump. Parallèlement, les poids lourds européens tels que LVMH, Nestlé ou Novo Nordisk étaient confrontés à des difficultés.

2.2 Gestion de la SICAV

Nous avons maintenu une gestion orientée vers les sociétés de qualité (rentabilité élevée, régularité des résultats, levier financier raisonnable), qui bénéficient de tendance de croissance séculaire.

2.3 Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres (Instruction AMF- DOC-2011-20 – Article 33)

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

| Titre | Acquisition | Cession | Devise |
|------------------------------|-------------|------------|--------|
| NESTLE SA-REG | | 763 002,25 | EUROS |
| NOVO NORDISK A/S-B | 708 831,81 | | EUROS |
| ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN | | 621 059,78 | EUROS |
| S&P GLOBAL INC | 589 366,27 | | EUROS |
| AMETEK INC | 582 383,92 | | EUROS |
| VERTEX PHARMACEUTICALS INC | 562 399,16 | | EUROS |
| ADOBE INC | 422 674,81 | | EUROS |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR | 293 821,52 | | EUROS |
| ASML HOLDING NV | 276 106,78 | 214 090,54 | EUROS |
| HERMES INTERNATIONAL | 271 377,76 | | EUROS |

2.4 Performances de la SICAV

La SICAV « LE VERNAY » a progressé de 13,6% en 2024.

Nous avons initié des positions sur Novo Nordisk, Vertex pharmaceuticals, Ametek, TSMC et S&P global. Nous avons cédé Roche et Nestlé.

Rappel : les performances ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets réinvestis.

2.5 Perspectives d'avenir

Nous entamons l'année 2025 avec la conviction qu'une croissance solide se poursuivra aux Etats-Unis et nous maintenons une allocation de 65% sur cette zone.

2.6 Événements importants survenus pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
 Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
 12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
 Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la SICAV sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03. Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements seront commentés par le Commissaire aux comptes.

Gouvernance et statuts de la SICAV

Le Conseil d'Administration de la SICAV tenu le 6 février 2024 a :

- pris acte du souhait de Monsieur Jean-Philippe TASLE d'HELIAND de démissionner de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur avec effet à compter de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- décidé de proposer en qualité d'administrateur de la SICAV, Madame Soraya BENSCRI, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2029 ;
- décidé, conformément aux statuts, de maintenir le cumul des fonctions du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général et de nommer, en conséquence, en qualité de nouveau Président Directeur Général Madame Alix de RENTY à compter de l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour la durée, en application de l'article 21 des statuts, de ses fonctions d'Administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale tenue le 23 avril 2024 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Philippe TASLE d'HELIAND de ses fonctions d'administrateur et a nommé Madame Soraya BENSCRI, en qualité d'administrateur pour une durée de six (6)

années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2029.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres

Aucun évènement significatif n'est intervenu pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

S'agissant des aspects réglementaires relatifs à la SICAV nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 1.4.15.

2.7 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

A la date d'établissement du rapport de gestion aucun des événements listés ci-dessous n'est survenu :

- des événements significatifs intervenus tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de valeur liquidative) ;
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

2.8 Recherche et développement

Néant

2.9 Franchissement de seuils en cohérence avec les ratios règlementaires applicables (Articles L. 233-6 du Code de commerce et articles 223-12 et 223-12-1 du RG AMF)

Il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil. Les niveaux de détention des capitaux de sociétés sont inférieurs aux seuils de déclaration.

2.10 Prévention des risques technologiques (article L. 232-1-1 du Code de commerce)

Non applicable

3. ELEMENTS FINANCIERS DE L'OPC

3.1 Rapport du Commissaire aux comptes et comptes annuels

Vous trouverez en annexe les documents de synthèse définis par le plan comptable et la certification du commissaire aux comptes désigné en entête.

3.2 État du patrimoine - Composition du portefeuille

Au 31 décembre 2024, le portefeuille était composé de la façon suivante :

| Eléments de l'état du patrimoine | Montant en euros |
|---|----------------------|
| Actions et valeurs assimilées | 29 731 679,53 |
| Obligations | 0 |
| OPC | 0 |
| Instruments financiers à terme | 0 |
| Créances | 4 448,83 |
| Comptes financiers | 556 357,18 |
| Total des actifs détenus par l'OPC | 30 292 485,54 |
| Passif | 17 450,52 |
| Valeur nette d'inventaire | 30 275 035,02 |

3.3 Performances de la SICAV - Evolution de la valeur liquidative

Nous vous rappelons que la Société a été immatriculée le 30 mars 2022 et que les comptes qui vous sont soumis se rapportent à son deuxième exercice social.

L'évolution de l'actif net et des valeurs liquidatives, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présente comme suit :

| Date | Nombre d'actions | Actif net EUROS | Valeur Liquidative EUROS | Capitalisation Unitaire EUROS sur résultat et revenu | Capitalisation Unitaire sur Plus et Moins-values |
|------------------|------------------|-----------------|--------------------------|--|--|
| 30 décembre 2022 | 10 090,421 | 9 066 017,00 | 898,47 | 1,72 | (16,56) |
| 29 décembre 2023 | 20 333,856 | 22 104 093,36 | 1 087,05 | 3,8 | (18,22) |
| 31 décembre 2024 | 24 524,430 | 30 275 035,02 | 1 234,48 | 3,10 | 4,82 |

Nous vous rappelons toutefois que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

3.4 Dépassement de ratios

Néant

3.5 Cours forcés

Néant

3.6 Composition détaillée de l'actif

Conformément à l'article L. 214-17 du Code Monétaire et Financier, la composition de l'actif jointe en annexe est établie au jour de l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice et comprend les informations suivantes :

- Un inventaire détaillé du portefeuille en précisant les quantités et la valeur des instruments financiers ;
- L'actif net ;
- Le nombre de parts ou actions en circulation ;
- La valeur liquidative ;
- Les engagements hors bilan.

3.7 Résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- le montant des produits sur opérations financières s'est élevé à 261 842,79 euros (contre 171 092,30 euros au titre de l'exercice précédent).
- le montant des charges sur opérations financières s'est élevé à (0,51) euro (contre 7,76 euros au titre de l'exercice précédent).

En conséquence, le montant du résultat sur opérations financières s'est élevé à 261 842,28 euros (contre 171 084,54 euros au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu de ces éléments, des frais de gestion d'un montant de (184 742,34) euros, des régularisation des revenus nets de l'exercice s'élevant à (941) euros, les revenus nets de l'exercice s'élèvent à 76 158,94 euros.

Le montant total des plus-values nettes de l'exercice s'élève à 118 220,21 euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la SICAV s'élevait à 30 292 485,54 euros.

3.8 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux nouvelles règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

3.9 Affectation du résultat

Nous vous proposons, conformément à l'article 28 des statuts de la Société, d'affecter le résultat de la manière suivante :

| (i) Pour l'affectation des résultats sur revenus : | |
|--|-------------------------|
| Résultat de l'exercice à affecter | 76 158,94 euros |
| Report à nouveau de l'exercice précédent | 0 euro |
| Résultat total à affecter | 76 158,94 euros |
| Au report à nouveau | 0 euro |
| A la capitalisation | 76 158,94 euros |
| Capitalisation unitaire | 3,10 euros |
| (ii) Pour l'affectation des plus ou moins-values réalisées nettes : | |
| Plus ou moins-values nettes 2024 à affecter | 118 220,21 euros |
| Plus ou moins-values nettes antérieures non distribuées | 0 euro |
| Plus ou moins-values nettes total à affecter | 118 220,21 euros |
| Au report à nouveau | 0 euro |
| A la capitalisation | 118 220,21 euros |
| Capitalisation unitaire | 4,82 euros |

Soit :

| Actions | Affectation | Résultat à affecter (euros) | % capitalisé | Capitalisation unitaire (euros) | % en report à nouveau | Report à nouveau (euros) |
|---------|----------------|-----------------------------|--------------|---------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Action | CAPITALISATION | 76 158,94 | 100% | 3,10 | - | - |

| Actions | Affectation | Plus-value nette à affecter | % capitalisé | Capitalisation unitaire |
|---------|----------------|-----------------------------|--------------|-------------------------|
| Action | CAPITALISATION | 118 220,21 | 100% | 4,82 |

3.10 Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts que s'agissant du troisième exercice social de la SICAV, le résultat au titre des deux premiers exercices, a été affecté de la manière suivante :

| Exercice | Résultat | | Plus ou moins-values | |
|----------|---------------------------|-------------------------------|---|-------------------------------|
| | Résultat capitalisé EUROS | Capitalisation Unitaire EUROS | Plus ou moins-values capitalisées EUROS | Capitalisation Unitaire EUROS |
| 2022 | 17 415,09 | 1,72 | (167 126,08) | (16,56) |
| 2023 | 77 327,62 | 3,80 | (370 636,55) | (18,22) |

3.11 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

3.12 Contrôle du Commissaire aux comptes

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration, nous allons vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels sur le rapport de gestion et sur le rapport du gouvernement d'entreprise et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

4. VIE SOCIALE

4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

4.1.1 Informations concernant les mandataires sociaux

4.1.1.1 Liste des mandataires sociaux au 31 décembre 2024

- Madame Alix de RENTY, Président Directeur Général et Administrateur ;
- Madame Alice GORGE, Administrateur ;
- Madame Soraya BENSURI, Administrateur

4.1.1.2 Liste des mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la SICAV :

| | |
|------------------------------|---|
| Madame Alix de RENTY | <ul style="list-style-type: none">- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la SICAV LE VERNAY- Membre du Conseil d'Administration de la SAS PHALSBOURG GESTION- Président de la SICAV KAPUSTA- Président de la SAS HATHOR JFB |
| Madame Alice GORGE | <ul style="list-style-type: none">- Membre du Conseil d'administration de la SICAV LE VERNAY- Membre du Conseil de surveillance de la SAS FINANCIERE IDAT- Gérant de la SCI MCA ACQUISITIONS |
| Madame Soraya BENSURI | <ul style="list-style-type: none">- Membre du Conseil d'administration de la SICAV LE VERNAY |

4.1.2 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

4.1.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant

4.1.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-4, L. 225-51-1 et R. 225-26 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que lors du Conseil d'Administration en date du 6 février 2024, les Administrateurs (i) ont pris acte de la démission de Monsieur Philippe TASLE D'HELIAND de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (ii) se sont prononcés, à l'unanimité, pour le maintien du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et (iii) ont décidé de nommer Madame Alix de RENTY en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

En conséquence, Madame Alix de RENTY assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 21 des statuts, cette décision a été prise pour la durée de ses fonctions d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2024, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

4.1.5 Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire

Aucune somme n'a été versée par la SICAV aux mandataires sociaux.

4.2 Situation du mandat des administrateurs

Nous vous informons que les mandats des Administrateurs suivants sont arrivés à expiration :

- Madame Alix de RENTY ;
- Madame Alice GORGE.

Nous vous informons que Madame Alix de RENTY, dont le mandat d'administrateur arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2024, a fait part à la Société de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur.

Nous vous proposons en conséquence de :

- renouveler le mandat de Madame Alice GORGE pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2030 ; et
- de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Alix de RENTY.

Nous vous proposons également de nommer, en qualité d'Administrateur :

| | | | |
|-------------|---|-------------------|---------|
| Monsieur | Arnaud ROCHEFORT | | |
| Nationalité | Française | | |
| Né le | 13 novembre 1974 | Lieu de naissance | Le Mans |
| Demeurant | 10 rue du Président Kennedy 94220 Charenton | | |

pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2030.

4.3 Situation du mandat du Président Directeur Général

Nous vous informons que Madame Alix de RENTY, dont le mandat de Président Directeur Général arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2024, a fait part également à la Société de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de ses fonctions de Président Directeur Général.

Les administrateurs ont pris acte de cette décision et ont décidé en conséquence, à l'unanimité, de :

- (i). maintenir le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ; et
- (ii). nommer en remplacement de Madame Alix de RENTY, en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, à compter de la présente Assemblée générale, sous réserve de sa nomination en qualité d'administrateur:

| | | | |
|-------------|---|-------------------|---------|
| Monsieur | Arnaud ROCHEFORT | | |
| Nationalité | Française | | |
| Né le | 13 novembre 1974 | Lieu de naissance | Le Mans |
| Demeurant | 10 rue du Président Kennedy 94220 Charenton | | |

En application de l'article 21 des statuts, cette décision a été prise pour la durée de ses fonctions d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2030. En conséquence Monsieur Arnaud ROCHEFORT assumera sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

Nous vous informons que Monsieur Arnaud ROCHEFORT a indiqué accepter les fonctions de Président Directeur Général qui lui sont confiées et satisfaire aux obligations légales qui s'y attachent sous réserve de sa nomination en qualité d'administrateur par l'assemblée générale.

4.4 Situation du mandat des commissaires aux comptes

Nous vous informons que le mandat de Commissaire aux comptes de la société CONSEILS ASSOCIES, DFK International, n'est pas arrivé à expiration.

4.5 Etat des participations des salariés et des dirigeants (art. L 225-102, al. 1 du Code de commerce)

Non applicable à la SICAV

4.6 Succursales (article L. 232-1 du Code de commerce)

La SICAV n'a ouvert aucune succursale.

4.7 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas verser rémunération aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

*

* *

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport du Conseil d'administration et nous allons passer à la lecture des rapports de votre Commissaire aux Comptes qui vous permettront de compléter votre information.

Est joint au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Ensuite, nous déclarerons la discussion ouverte et nous vous assurons que nous sommes à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous voudrez bien nous poser.

Nous passerons ensuite au vote des différentes résolutions, conformément à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration

Société d'Investissement à Capital Variable

LE VERNAY

Siège Social : 12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la SICAV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'investissement à capital variable (SICAV) LE VERNAY, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du nouveau plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2023.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
CONSEILS ASSOCIES S.A.

SICAV LE VERNAY

COMPTES ANNUELS
31/12/2024

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 29 731 679,53 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 29 731 679,53 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Titres de créances (D) | 0,00 |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 0,00 |
| OPCVM | 0,00 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 0,00 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (G) | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 |
| Prêts (I) (*) | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 0,00 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 29 731 679,53 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 4 448,83 |
| Comptes financiers | 556 357,18 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 560 806,01 |
| Total de l'actif I+II | 30 292 485,54 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|----------------------|
| Capitaux propres : | |
| Capital | 26 659 480,88 |
| Report à nouveau sur revenu net | 0,00 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice | 3 615 554,14 |
| Capitaux propres I | 30 275 035,02 |
| Passifs de financement II (*) | 0,00 |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 30 275 035,02 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | 0,00 |
| Emprunts (C) (*) | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (D) | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 0,00 |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 17 450,52 |
| Concours bancaires | 0,00 |
| Sous-total autres passifs IV | 17 450,52 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 30 292 485,54 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|--------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 248 445,30 |
| Produits sur obligations | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 |
| Produits sur parts d'OPC | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Autres produits financiers | 13 397,49 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 261 842,79 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Charges sur emprunts | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Charges sur passifs de financement | 0,00 |
| Autres charges financières | -0,51 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -0,51 |
| Total revenus financiers nets (A) | 261 842,28 |
| Autres produits : | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -184 742,34 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -184 742,34 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | 77 099,94 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -941,00 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | 76 158,94 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | 119 776,13 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -7 851,63 |
| Frais de recherche | 0,00 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 111 924,50 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | 6 295,71 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 118 220,21 |

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|---------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 3 152 914,98 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | 3 402,52 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | 3 156 317,50 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 264 857,49 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 3 421 174,99 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | 0,00 |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | 0,00 |
| Impôt sur le résultat V (*) | 0,00 |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 3 615 554,14 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de la Sicav est de rechercher la valorisation du portefeuille, grâce à une sélection d'actions mondiales sur un horizon de placement de 7 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|--------------|---------------|---------------|
| Actif net en EUR | 9 066 017,00 | 22 104 093,36 | 30 275 035,02 |
| Nombre de titres | 10 090,421 | 20 333,856 | 24 524,430 |
| Valeur liquidative unitaire | 898,47 | 1 087,05 | 1 234,48 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -16,56 | -18,22 | 4,82 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 1,72 | 3,80 | 3,10 |

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds : FR0014006PA9 - Action SICAV LE VERNAY : Taux de frais maximum de 0,65% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Action(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|------------------------|---|---|
| Action SICAV LE VERNAY | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV |

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2024 |
|--|----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 22 104 093,36 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 4 825 599,72 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | 0,00 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 77 099,94 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 111 924,50 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 3 156 317,50 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 30 275 035,02 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En action | En montant |
|--|------------|--------------|
| Actions souscrites durant l'exercice | 4 190,574 | 4 825 599,72 |
| Actions rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 4 190,574 | 4 825 599,72 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 24 524,430 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

| Libellé de l'action Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de l'action | Actif net par action | Nombre d'actions | Valeur liquidative |
|----------------------------------|--|--|-----------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| SICAV LE VERNAY FR0014006PA9 | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV | EUR | 30 275 035,02 | 24 524,430 | 1 234,48 |

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|---------------|-----------------|----------------|------------------|
| | | Pays 1 | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
| | | ETATS-UNIS +/- | FRANCE +/- | PAYS-BAS +/- | IRLANDE +/- | ALLEMAGNE +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 29 731,68 | 18 623,11 | 4 968,35 | 1 299,03 | 1 196,00 | 1 150,46 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 29 731,68 | | | | | |

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|----------------------------|-------------|------------------------------------|
| | | Taux fixe | Taux variable ou révisable | Taux indexé | Autre ou sans contrepartie de taux |
| | | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 556,36 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 556,36 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 556,36 |

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] | [3 - 6 mois] | [6 - 12 mois] | [1 - 3 ans] | [3 - 5 ans] | [5 - 10 ans] | >10 ans |
|--|---------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
| | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 556,36 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 556,36 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|------------------|-----------------|---------------|---------------|-------------|
| | USD | CHF | SEK | DKK | |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 20 147,60 | 951,37 | 698,53 | 516,33 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 4,45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 32,82 | 87,28 | 13,85 | 5,70 | 0,00 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 20 184,87 | 1 038,65 | 712,38 | 522,03 | 0,00 |

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|---------------|-------------------|-------------|
| | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde net | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances <ol style="list-style-type: none"> 1. Collatéral espèces 2. Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes <ol style="list-style-type: none"> 3. Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2024 |
|---|----------------------------------|-------------------|
| Créances | | |
| | Coupons et dividendes en espèces | 4 448,83 |
| Total des créances | | 4 448,83 |
| Dettes | | |
| | Frais de gestion fixe | 17 450,52 |
| Total des dettes | | 17 450,52 |
| Total des créances et des dettes | | -13 001,69 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2024 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 184 742,34 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,65 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 |
|---|-------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 0,00 |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 0,00 |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024 |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables
D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | 76 158,94 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter | 76 158,94 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 76 158,94 |

Action SICAV LE VERNAY

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | 76 158,94 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 76 158,94 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 76 158,94 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 76 158,94 |
| Total | 76 158,94 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 118 220,21 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 118 220,21 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 118 220,21 |

Action SICAV LE VERNAY

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 118 220,21 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 118 220,21 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 118 220,21 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | 118 220,21 |
| Total | 118 220,21 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 29 731 679,53 | 98,21 |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 29 731 679,53 | 98,21 |
| Assurance | | | 951 378,03 | 3,14 |
| ZURICH INSURANCE GROUP AG | CHF | 1 665 | 951 378,03 | 3,14 |
| Biotechnologie | | | 559 337,86 | 1,85 |
| VERTEX PHARMACEUTICALS INC | USD | 1 443 | 559 337,86 | 1,85 |
| Distribution de produits alimentaires de première nécessité | | | 2 198 260,48 | 7,26 |
| CHURCH DWIGHT INC | USD | 5 023 | 506 264,64 | 1,67 |
| VISA INC-CLASS A SHARES | USD | 5 562 | 1 691 995,84 | 5,59 |
| Equipements électriques | | | 1 333 666,74 | 4,41 |
| AMETEK INC | USD | 3 642 | 631 925,04 | 2,09 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 2 913 | 701 741,70 | 2,32 |
| Equipements et fournitures médicaux | | | 743 389,40 | 2,46 |
| STRYKER CORP | USD | 2 145 | 743 389,40 | 2,46 |
| Logiciels | | | 7 099 635,81 | 23,45 |
| ADOBE INC | USD | 748 | 320 166,18 | 1,06 |
| CADENCE DESIGN SYS INC | USD | 4 697 | 1 358 418,15 | 4,49 |
| DASSAULT SYSTEMES SE | EUR | 14 443 | 483 840,50 | 1,60 |
| FORTINET INC | USD | 13 117 | 1 192 890,71 | 3,94 |
| MICROSOFT CORP | USD | 3 742 | 1 518 195,21 | 5,00 |
| SALESFORCE INC | USD | 3 921 | 1 261 823,01 | 4,17 |
| SERVICENOW INC | USD | 945 | 964 302,05 | 3,19 |
| Machines | | | 1 576 608,77 | 5,21 |
| ATLAS COPCO AB-A SHS | SEK | 47 406 | 698 534,17 | 2,31 |
| DANAHER CORP | USD | 3 974 | 878 074,60 | 2,90 |
| Médias et services interactifs | | | 1 622 779,67 | 5,36 |
| ALPHABET INC-CL A | USD | 8 906 | 1 622 779,67 | 5,36 |
| Outils et services appliqués aux sciences biologiques | | | 1 231 346,20 | 4,07 |
| THERMO FISHER SCIENTIFIC INC | USD | 2 459 | 1 231 346,20 | 4,07 |
| Producteur et commerce d'énergie indépendants | | | 965 999,52 | 3,19 |
| AIR LIQUIDE SA | EUR | 6 156 | 965 999,52 | 3,19 |
| Produits pharmaceutiques | | | 516 330,53 | 1,71 |
| NOVO NORDISK A/S-B | DKK | 6 169 | 516 330,53 | 1,71 |
| Semi-conducteurs et équipements pour fabrication | | | 3 963 974,15 | 13,09 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 1 914 | 1 299 031,80 | 4,28 |
| INFINEON TECHNOLOGIES | EUR | 36 639 | 1 150 464,60 | 3,80 |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR | USD | 1 728 | 328 484,67 | 1,09 |
| TEXAS INSTRUMENTS INC | USD | 6 571 | 1 185 993,08 | 3,92 |
| Services aux entreprises | | | 1 195 997,96 | 3,95 |
| ACCENTURE PLC-CL A | USD | 3 532 | 1 195 997,96 | 3,95 |

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Services financiers diversifiés | | | 615 047,16 | 2,03 |
| S&P GLOBAL INC | USD | 1 283 | 615 047,16 | 2,03 |
| Soins et autres services médicaux | | | 1 133 060,18 | 3,74 |
| UNITEDHEALTH GROUP INC | USD | 2 327 | 1 133 060,18 | 3,74 |
| Textiles, habillement et produits de luxe | | | 4 024 867,07 | 13,29 |
| DECKERS OUTDOOR CORP | USD | 6 180 | 1 208 101,07 | 3,99 |
| HERMES INTERNATIONAL | EUR | 750 | 1 741 500,00 | 5,75 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | EUR | 1 692 | 1 075 266,00 | 3,55 |
| Total | | | 29 731 679,53 | 98,21 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 29 731 679,53 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| 4. Total opérations à terme de devises | 0,00 |
| 5. Total instruments financiers à terme - actions | 0,00 |
| 6. Total instruments financiers à terme - taux | 0,00 |
| 7. Total instruments financiers à terme - change | 0,00 |
| 8. Total instruments financiers à terme - crédit | 0,00 |
| 9. Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00 |
| Autres actifs (+) | 560 806,01 |
| Autres passifs (-) | -17 450,52 |
| Passifs de financement (-) | 0,00 |
| Total = actif net | 30 275 035,02 |

| Libellé de l'action | Devise de l'action | Nombre d'actions | Valeur liquidative |
|------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| Action SICAV LE VERNAY | EUR | 24 524,430 | 1 234,48 |

SICAV LE VERNAY

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|----------------------|---------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 21 814 692,89 | 8 394 479,35 |
| Actions et valeurs assimilées | 21 814 692,89 | 8 394 479,35 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 21 814 692,89 | 8 394 479,35 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 0,00 | 0,00 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 1 929,49 | 860,40 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 1 929,49 | 860,40 |
| COMPTES FINANCIERS | 298 824,51 | 676 666,71 |
| Liquidités | 298 824,51 | 676 666,71 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 22 115 446,89 | 9 072 006,46 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|---------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 22 397 402,29 | 9 215 727,99 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -370 636,55 | -167 126,08 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 77 327,62 | 17 415,09 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 22 104 093,36 | 9 066 017,00 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 11 353,53 | 4 978,47 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 11 353,53 | 4 978,47 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 1 010,99 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 1 010,99 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 22 115 446,89 | 9 072 006,46 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
 Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
 12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
 Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 16 470,26 | 938,69 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 154 622,04 | 76 002,81 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 171 092,30 | 76 941,50 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 7,76 | 2 331,10 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 7,76 | 2 331,10 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 171 084,54 | 74 610,40 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 113 863,50 | 56 084,07 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 57 221,04 | 18 526,33 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 20 106,58 | -1 111,24 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 77 327,62 | 17 415,09 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014006PA9 - Action SICAV LE VERNAY : Taux de frais maximum de 0,65% TTC maximum

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Action(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|------------------------|---|--|
| Action SICAV LE VERNAY | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|---------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 9 066 017,00 | 0,00 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 10 231 928,35 | 10 408 200,96 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | 0,00 | -299 000,00 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -27,61 | 8 195,04 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -262 038,08 | -182 061,12 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transactions | -14 815,25 | -11 464,16 |
| Différences de change | -110 162,67 | 334 820,07 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 3 135 970,58 | -1 211 200,12 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 1 924 770,46 | -1 211 200,12 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 1 211 200,12 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 57 221,04 | 18 526,33 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 22 104 093,36 | 9 066 017,00 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---------|------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 298 824,51 | 1,35 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 298 824,51 | 1,35 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 CHF | | Devise 3 SEK | | Devise N Autre(s) | |
|--|-----------------|-------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 12 384 847,11 | 56,03 | 2 169 530,94 | 9,82 | 618 733,28 | 2,80 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 1 929,49 | 0,01 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 45 806,32 | 0,21 | 42 215,66 | 0,19 | 5 761,65 | 0,03 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|----------------------------------|------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Coupons et dividendes en espèces | 1 929,49 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 1 929,49 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 11 353,53 |
| TOTAL DES DETTES | | 11 353,53 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -9 424,04 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En action | En montant |
|--|------------|---------------|
| Actions souscrites durant l'exercice | 10 243,435 | 10 231 928,35 |
| Actions rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 10 243,435 | 10 231 928,35 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 20 333,856 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 113 863,50 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,65 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|------------------|------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | 77 327,62 | 17 415,09 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 77 327,62 | 17 415,09 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 77 327,62 | 17 415,09 |
| Total | 77 327,62 | 17 415,09 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -370 636,55 | -167 126,08 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -370 636,55 | -167 126,08 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -370 636,55 | -167 126,08 |
| Total | -370 636,55 | -167 126,08 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
 Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
 12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
 Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|--------------|---------------|
| Actif net en EUR | 9 066 017,00 | 22 104 093,36 |
| Nombre de titres | 10 090,421 | 20 333,856 |
| Valeur liquidative unitaire | 898,47 | 1 087,05 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -16,56 | -18,22 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 1,72 | 3,80 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddobhf.com

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| INFINEON TECHNOLOGIES | EUR | 30 575 | 1 155 735,00 | 5,23 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 1 155 735,00 | 5,23 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| ALPHABET- A | USD | 8 547 | 1 080 480,03 | 4,89 |
| CADENCE DESIGN SYSTEMS INC | USD | 3 920 | 966 235,66 | 4,37 |
| CHURCH DWIGHT INC | USD | 4 192 | 358 728,98 | 1,62 |
| DANAHER CORP | USD | 3 317 | 694 438,71 | 3,15 |
| DECKERS OUTDOOR | USD | 860 | 520 226,06 | 2,35 |
| FORTINET | USD | 11 818 | 625 979,67 | 2,83 |
| MICROSOFT CORP | USD | 3 983 | 1 355 445,54 | 6,13 |
| SALESFORCE INC | USD | 3 272 | 779 180,16 | 3,53 |
| SERVICENOW INC | USD | 789 | 504 453,04 | 2,29 |
| STRYKER CORP | USD | 1 790 | 485 098,10 | 2,19 |
| TEXAS INSTRUMENTS COM | USD | 5 484 | 845 975,24 | 3,83 |
| THERMO FISHER SCIEN SHS | USD | 2 052 | 985 684,24 | 4,46 |
| UNITEDHEALTH GROUP INC | USD | 1 942 | 925 253,16 | 4,18 |
| VERALTO CORP-W/I | USD | 1 106 | 82 334,44 | 0,37 |
| VISA INC CLASS A | USD | 4 642 | 1 093 705,61 | 4,95 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 11 303 218,64 | 51,14 |
| FRANCE | | | | |
| AIR LIQUIDE | EUR | 4 671 | 822 656,52 | 3,72 |
| DASSAULT SYST. | EUR | 12 053 | 533 164,46 | 2,41 |
| HERMES INTERNATIONAL | EUR | 626 | 1 201 168,80 | 5,43 |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR | 1 412 | 1 035 843,20 | 4,69 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 3 281 | 596 420,18 | 2,70 |
| TOTAL FRANCE | | | 4 189 253,16 | 18,95 |
| IRLANDE | | | | |
| ACCENTURE PLC - CL A | USD | 3 406 | 1 081 628,47 | 4,89 |
| TOTAL IRLANDE | | | 1 081 628,47 | 4,89 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ASML HOLDING NV | EUR | 1 902 | 1 296 593,40 | 5,87 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 1 296 593,40 | 5,87 |
| SUEDE | | | | |
| ATLAS COPCO AB-A SHS | SEK | 39 559 | 618 733,28 | 2,80 |
| TOTAL SUEDE | | | 618 733,28 | 2,80 |
| SUISSE | | | | |
| NESTLE SA-REG | CHF | 7 965 | 838 733,42 | 3,79 |
| ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN | CHF | 2 541 | 670 922,79 | 3,04 |
| ZURICH FINANCIAL SERVICES | CHF | 1 390 | 659 874,73 | 2,98 |
| TOTAL SUISSE | | | 2 169 530,94 | 9,81 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 21 814 692,89 | 98,69 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 21 814 692,89 | 98,69 |
| Créances | | | 1 929,49 | 0,01 |
| Dettes | | | -11 353,53 | -0,05 |

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|-------------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| Comptes financiers | | | 298 824,51 | 1,35 |
| Actif net | | | 22 104 093,36 | 100,00 |

| | | | | |
|------------------------|-----|------------|----------|--|
| Action SICAV LE VERNAY | EUR | 20 333,856 | 1 087,05 | |
|------------------------|-----|------------|----------|--|

SICAV LE VERNAY : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

LISTE DES FONDS OUVERTS ET FONDS DEDIES GERES PAR OBAM SAS AU 31 DECEMBRE 2024

| EQUIPE de GESTION | FONDS OUVERTS (sans délégation) | FONDS DEDIES (sans délégation) | MANDATS DE GESTION | DELEGATION DE GESTION IN | DELEGATION DE GESTION OUT |
|---|--|--|--------------------|---|---|
| Monétaire | | | | | |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Small mid caps | oddo bhf avenir europe oddo bhf avenir oddo bhf avenir euro Beryllium | oddo europe valeurs moyennes selections valeurs moyennes | | sapt euro smid bavik retraites populaires | oddo bhf prospectif europe oddo bhf prospectif europe pea |
| 11 | 4 | 2 | 0 | 3 | 2 |
| Convertibles | | oddo obliconvertibles euro | | | oddo bhf convertibles global |
| 2 | 0 | 1 | | 0 | 1 |
| Obligataire CT | oddo bhf euro short term bond oddo bhf objectif revenus | | | | oddo bhf euro credit short duration oddo bhf global credit short duration |
| 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Obligataires MT | | | | | oddo bhf sustainable euro corporate bond oddo bhf euro high yield bond viene obligataire euro IG 1 oddo bhf - cavamac - oddo haut rendement euro Obligations Euro Objectif Rendement Euro oddo bhf sustainable credit opportunities |
| 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 |
| Multigestion et Diversifié | belugue 2 oddo bhf patrimoine oddo bhf best thematic pilotage selection durable pilotage selection dynamique pilotage selection defensive pilotage selection equilibre oddo retrate prudent oddo retrate vitalite oddo retrate equilibre | cavom diversifie oddo bhf fondation mederic alzheimer iroec paxel diversifie expert diversifie astree europe investissement oddo apolline diversifie aa oddo tactique | | sicav lagloo 2 SND - SICAV SIF | eurolfins investroom oddo bhf china domestic leaders wladuc investissement RI Diversifié ODDO hugo rendement Pariset Diversifié ODDO yeuse 1 yeuse 2 oddo bhf emerging income jahan Colibri Sicav Le Vernay Orchidée Général La Cotrique Odoo bhf diversified portfolio |
| 37 | 10 | 8 | 0 | 2 | 17 |
| Actions large cap et thématiques | oddo bhf generation oddo bhf future of finance oddo bhf immobilier medi immobilier oddo bhf european high dividend oddo bhf artificial intelligence oddo bhf green planet oddo bhf actions japon ODDO BHF Métropole Sélection Monceau Ethique QBP US Equity (nourricier) oddo bhf algo trend us feeder ODDO BHF Métropole Euro SRI | medi immobilier sakkarah expert euro immo Monceau Europe Value cavom actions foncières A3 AAE MG | | | erifa oddo bhf algo trend us oddo bhf us mid cap |
| 23 | 13 | 7 | 0 | 0 | 3 |
| Actions opportunités | Odoo cap horizon PME ETI oddo bhf active small cap oddo bhf active micro cap | | | amundi multi-géants pes pme Novi HFW FOND S6 Small Caps | |
| 6 | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 |
| Fonds datés | | | | | oddo bhf haut rendement 2025 oddo bhf global target 2025 oddo bhf global target 2028 oddo bhf global target IG 2029 |
| 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| 94 | 32 | 18 | 0 | 8 | 36 |

Rapport sur les rémunérations en application de la directive AIFM

Rapport sur les rémunérations en application de la directive AIFM

1- Éléments quantitatifs

| | Rémunérations fixes | Rémunérations variables (*) | Nombre de bénéficiaires (**) |
|--|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2024 | 16 536 314 | 10 618 457 | 219 |

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2024 payées en 2025 et années suivantes

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2024 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

| | Cadres supérieurs | Nombre de bénéficiaires | Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM | Nombre de bénéficiaires |
|--|-------------------|-------------------------|---|-------------------------|
| Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2024 (fixes et variable*) | 3 557 026 | 6 | 14 349 128 | 49 |

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2024 payées en 2025 et années suivantes

2- Éléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2024 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération a fait l'objet d'une modification du seuil de déclenchement de la partie différée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).